



Société de transport  
de Sherbrooke

## **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

### **TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ**

**LE 22 NOVEMBRE 2017**

**À 17 H 9**

### **PROCÈS-VERBAL 17-09**

---

#### **Sont présents :**

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-Président
M. Pierre Avard	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

#### **Étaient aussi présents :**

M. Dany Bélanger	Directeur mobilité intelligente et planification, et secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur des opérations et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

---

**2. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE -**

**RÉSOLUTION 108-17**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Huguette Dallaire a été mandatée pour agir à titre de secrétaire de la Société de transport de Sherbrooke le 11 avril 2012, par la résolution no 027-12;

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de madame Huguette Dallaire le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale de nommer, tel que prévu à l'article 46 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), le secrétaire de la Société de transport de Sherbrooke;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil nomme monsieur Dany Bélanger pour agir à titre de secrétaire de la Société de transport de Sherbrooke, à compter du 22 novembre 2017, et fixe sa rémunération conformément à la Politique de rémunération des professionnels et des directeurs de la Société de transport de Sherbrooke.

**- ADOPTÉ -**

---

**3. RÉSOLUTION VILLE DE SHERBROOKE – SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -**

**RÉSOLUTION 109-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la résolution C.M. 2017-3181-25 de la Ville de Sherbrooke, désignant le conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke, soit et est déposée sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---

**4. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

**RÉSOLUTION 110-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

**- ADOPTÉ -**

---

**5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2017 -**

**RÉSOLUTION 111-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 octobre 2017.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 octobre 2017 soit et est approuvé.

**- ADOPTÉ -**

---

**6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2017 -**

L'ensemble des points de l'ordre du jour de l'assemblée du 11 octobre dernier concernait des dossiers administratifs qui ont tous été réalisés.

---

**7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

**RÉSOLUTION 112-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant les sujets suivants :

- Motion de remerciements aux membres sortants du conseil d'administration;
- Motion de remerciements à madame Huguette Dallaire.

**- ADOPTÉ -**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

### **Madame France Croteau, RUTASM**

Madame Croteau félicite les membres du conseil d'administration pour leur nomination. Elle dépose un document et fait la lecture de ses demandes dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018.

### **Monsieur Antoine Forcier, Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS)**

Monsieur Forcier souhaite un bon mandat aux membres du conseil d'administration. Il souhaite établir un dialogue avec la STS pour faire valoir les besoins des étudiants et comprendre les réalités de la STS.

### **Monsieur Jean-Pierre Guay, président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS**

### **Monsieur André Marsan, vice-président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS**

Monsieur Guay félicite les membres du conseil d'administration pour leur nomination. Il fait valoir l'importance du transport en commun et une uniformisation de la qualité des services.

---

## **8. RÉVISION DU PLAN D'EFFECTIFS -**

### **RÉSOLUTION 113-17**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 66 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), le plan d'effectifs de la Société de transport de Sherbrooke doit être adopté par résolution du conseil d'administration;

**ATTENDU QUE** suite à une révision de la structure organisationnelle, il y a lieu de modifier et/ou d'abolir certaines tâches;

**ATTENDU QUE** conséquemment à la révision des responsabilités de certains postes, il y a lieu de revoir la classification de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil approuve les révisions suivantes du Plan d'effectifs 2017 tel que déposé :

- Structure organisationnelle;
- Classification et description sommaire des tâches des postes des professionnels et des directeurs de la Société de transport de Sherbrooke.

Que ces documents soient et sont conservés aux archives sous le no A17-28.

**- ADOPTÉ -**

---

**9. MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL POUR L'ACHAT REGROUPÉ POUR L'ACQUISITION D'AUTOBUS 40' HYBRIDES À PLANCHER SURBAISSÉ POUR LA PÉRIODE 2020-2024 (ATUQ) -**

**RÉSOLUTION 114-17**

**ATTENDU QUE** les sociétés de transport en commun du Québec, soit la Société de transport de Montréal, la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de l'Outaouais, la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Lévis, la Société de transport du Saguenay et la Société de transport de Trois-Rivières (ci-après les « STC »), désirent acquérir des autobus 40' hybrides à plancher surbaissé pour la période 2020-2024 (ci-après le « Projet »);

**ATTENDU QUE** ce Projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'autobus 40' hybrides à plancher surbaissé pour la période 2020-2024 est prévu ou sous réserve d'acceptation au programme triennal d'immobilisation de la Société de transport de Sherbrooke;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. De mandater la STM à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, l'acquisition d'autobus 40' hybrides à plancher surbaissé pour la période 2020-2024;
3. De mandater la STM, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
  - a) pour adjuger le ou les contrats, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, pour l'acquisition d'autobus 40' hybrides à plancher surbaissé pour la période 2020-2024, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la Société de transport de Sherbrooke ne dépasse pas 46 177 424,38 \$, incluant les taxes et contingences;

- b) Pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;
- 4. Que le directeur général de la Société de transport de Sherbrooke soit et est autorisé à faire parvenir une confirmation écrite à la STM avant le 30 novembre de chaque année, quant au nombre exact d'autobus devant être acquis pour l'année suivante.
- 5. De mandater l'Association du transport urbain du Québec « l'ATUQ » pour la gestion du contrat d'acquisition des autobus;

**- ADOPTÉ -**

---

**10. MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL POUR L'ACHAT DE SIX (6) AUTOBUS URBAINS 40' HYBRIDES EN 2018 -**

**RÉSOLUTION 115-17**

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 juillet 2012, la Société de transport de Montréal (« STM »), autant personnellement qu'à titre de mandataire de la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de l'Outaouais, la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Lévis, la Société de transport du Saguenay et la Société de transport de Trois-Rivières (ces neuf (9) sociétés de transport étant ci-après référées comme étant les « STC »), a adjugé à NOVA BUS, une division du Groupe Volvo Canada Inc. (« NOVA BUS »), le contrat pour l'acquisition d'autobus 40' hybrides diesel-électrique à plancher surbaissé (ci-après les « Autobus ») pour la période 2013 à 2016, avec deux (2) années d'option, suite à un appel d'offres sur invitation, le tout tel que prévu à l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., c. S-30.01) et aux autorisations du ministre des Transports du Québec des 15 août 2011 et 8 novembre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 décembre 2015, la Société de transport de Montréal (« STM »), autant personnellement qu'à titre de mandataire de la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de l'Outaouais, la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Lévis, la Société de transport du Saguenay et la Société de transport de Trois-Rivières (ces neuf (9) sociétés de transport étant ci-après référées comme étant les « STC »), a exercé la levée des deux (2) années d'options pour la période 2017-2018 tel que prévu au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le 7 décembre 2016, la Société de transport de Montréal (« STM »), autant personnellement qu'à titre de mandataire de la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, la Société de transport de l'Outaouais, la Société de transport de Lévis et la Société de transport de Trois-Rivières, a acquis une quantité supplémentaire pour la période 2017-2018 tel que prévu au contrat;

**ATTENDU QUE** les STC désirent acquérir des autobus additionnels pour la période 2018;

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Mandater la STM pour :

- a) acquérir pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et sous réserve de la confirmation de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, d'une subvention à verser en vertu du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), ou de tout autre programme d'aide en vigueur, une quantité additionnelle maximale pour la Société de transport de Sherbrooke de six (6) autobus urbains 40' hybrides diesel-électrique à plancher surbaissé tel que prévu au contrat STM-3722-10-09-39 pour la période 2018, et ce, en autant que le montant total pour la Société de transport de Sherbrooke ne dépasse pas 7 626 560,94 \$ incluant les taxes et contingences;
- b) signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

**- ADOPTÉ -**

---

**11. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION – LIGNE DE TAXIBUS # 25 -**

**RÉSOLUTION 116-17**

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que ce conseil autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, la convention STS 17-11 à intervenir avec monsieur Manojlo Govedarica pour l'exploitation du service de transport urbain par taxibus de la ligne # 25 prenant effet le 1er janvier 2018 d'une durée de soixante (60) mois.

Que la convention STS-17-11 soit et est conservée aux archives sous le no A17-29.

**- ADOPTÉ -**

---

**12. REPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE -**

**RÉSOLUTION 117-17**

**ATTENDU QUE** le règlement du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke (STS) prévoit la constitution d'un comité de retraite dont certains membres sont nommés par le conseil d'administration;

**ATTENDU QUE** monsieur Patrick Dobson a été nommé membre du comité de retraite à titre de représentant de l'employeur par la résolution no 116-15 du 9 décembre 2015 pour un mandat de trois (3) ans expirant le 9 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** monsieur Patrick Dobson a été nommé directeur général de la Société de transport de Sherbrooke le 11 octobre 2017 et, de ce fait, souhaite être remplacé au sein du comité de retraite;

**ATTENDU QUE** l'article 11.1.14 du règlement du Régime prévoit que le mandat du nouveau membre désigné pour remplacer un membre démissionnaire expire à l'échéance du mandat du membre remplacé;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que monsieur Dany Bélanger, directeur mobilité intelligente et planification, soit et est nommé représentant de l'employeur au sein du comité de retraite pour compléter le mandat de monsieur Patrick Dobson soit jusqu'au 9 décembre 2018.

**- ADOPTÉ -**

---

**13. EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 3 309 000 \$ DATÉE DU 5 DÉCEMBRE 2017 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION -**

**RÉSOLUTION 118-17**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 309 000 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2017, réparti comme suit :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
R-018	514 900 \$
R-018	516 200 \$
R-025	86 900 \$
R-026	404 000 \$
R-032	114 000 \$
R-032	86 000 \$
R-038	496 000 \$
R-038	859 000 \$
R-040	232 000 \$



**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros R-026, R-032, R-038 et R-040, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke avait, le 4 décembre 2017, un emprunt au montant de 1 118 000 \$, sur un emprunt original de 3 063 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros R-018, R-018 et R-025;

**ATTENDU QU'**en date du 4 décembre 2017 cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'émission d'obligations qui sera réalisée le 5 décembre 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'**en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros R-018, R-018 et R-025;

IL EST      RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient et sont financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 décembre 2017;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 juin et le 5 décembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke  
1261, rue King Est  
Sherbrooke (Québec) J1G 1E7

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros R-026, R-032, R-038 et R-040 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 5 décembre 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros R-018, R-018 et R-025, soit et est prolongé d'un (1) jour.

**- ADOPTÉ -**

---

**14. EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 3 309 000 \$ DATÉE DU 5 DÉCEMBRE 2017 – RÉOLUTION D'ADJUDICATION -**

**RÉSOLUTION 119-17**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt numéros R-018, R-025, R-026, R-032, R-038 et R-040, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 décembre 2017, au montant de 3 309 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes.

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût Réel</u>
Financière Banque Nationale inc.	98,92200	402 000	1,70 %	05-12-2018	2,47223 %
		414 000	1,80 %	05-12-2019	
		426 000	2,00 %	05-12-2020	
		439 000	2,20 %	05-12-2021	
		1 628 000	2,25 %	05-12-2022	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,96550	402 000	1,75 %	05-12-2018	2,49059 %
		414 000	1,85 %	05-12-2019	
		426 000	2,00 %	05-12-2020	
		439 000	2,15 %	05-12-2021	
		1 628 000	2,30 %	05-12-2022	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	99,11400	402 000	1,70 %	05-12-2018	2,49176 %
		414 000	1,85 %	05-12-2019	
		426 000	2,05 %	05-12-2020	
		439 000	2,20 %	05-12-2021	
		1 628 000	2,35 %	05-12-2022	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,95500	402 000	1,70 %	05-12-2018	2,49188 %
		414 000	1,85 %	05-12-2019	
		426 000	2,00 %	05-12-2020	
		439 000	2,15 %	05-12-2021	
		1 628 000	2,30 %	05-12-2022	

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'émission d'obligations au montant de 3 309 000 \$ de la Société de transport de Sherbrooke soit et est adjugée à Financière Banque Nationale inc.

Que demande soit et est faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le président et la trésorière soient et sont autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**- ADOPTÉ -**

**15. RÈGLEMENT NUMÉRO R-043 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE L'AGRANDISSEMENT ET LA MODERNISATION DU GARAGE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 6 000 000 \$ -**

**RÉSOLUTION 120-17**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 11 octobre 2017 par la résolution no 101-17;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-043 décrétant la réalisation de l'agrandissement et la modernisation du garage et un emprunt au montant de 6 000 000 \$, conservé aux archives sous le numéro A17-30, soit et est adopté.

Que le secrétaire de la Société soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

**- ADOPTÉ -**

---

**16. RÈGLEMENT NUMÉRO R-044 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DES MODIFICATIONS DU DÉBARCADÈRE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 500 000 \$ -**

**RÉSOLUTION 121-17**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 11 octobre 2017 par la résolution no 102-17;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-044 décrétant la réalisation des modifications du débarcadère de l'Université de Sherbrooke et un emprunt au montant de 500 000 \$, conservé aux archives sous le numéro A17-31, soit et est adopté.

Que le secrétaire de la Société soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

**- ADOPTÉ -**

---

**17. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-045 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU LAVEUR AUTOMATIQUE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 400 000 \$ -**

**RÉSOLUTION 122-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'un avis de motion soit et est donné, lors de la présente assemblée, concernant le règlement numéro R-045 décrétant l'acquisition, l'installation et le réaménagement du laveur automatique et un emprunt au montant de 400 000 \$.

- ADOPTÉ -

---

**18. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-046 DÉCRÉTANT L'ACHAT DE DIX (10) VÉHICULES ADAPTÉS AU TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR 2020-2022 ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 750 000 \$ -**

**RÉSOLUTION 123-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'un avis de motion soit et est donné, lors de la présente assemblée, concernant le règlement numéro R-046 décrétant l'achat de dix (10) véhicules adaptés au transport des personnes handicapées pour 2020-2022 et un emprunt au montant de 1 750 000 \$.

- ADOPTÉ -

---

**19. RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2017 -**

**RÉSOLUTION 124-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport financier au 30 septembre 2017 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

**20. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -**

**RÉSOLUTION 125-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois d'octobre 2017 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

**21. MOTION DE REMERCIEMENTS AUX MEMBRES SORTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -**

**RÉSOLUTION 126-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil adresse ses remerciements à l'ensemble des membres sortants du conseil d'administration de la STS pour l'excellence du travail accompli au cours des quatre (4) dernières années.

**- ADOPTÉ -**

---

**22. MOTION DE REMERCIEMENTS À MADAME HUGUETTE DALLAIRE -**

**RÉSOLUTION 127-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil adresse ses remerciements à madame Huguette Dallaire, directrice générale, qui quitte ses fonctions pour la retraite après 21 années de service. Le conseil tient à souligner la contribution de Madame Dallaire au dynamisme et au rayonnement de la STS et lui souhaite une bonne retraite.

**- ADOPTÉ -**

---

**MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Madame Évelyne Beaudin**

Madame Beaudin est heureuse de pouvoir contribuer à la STS.

**Monsieur Pierre Avard**

Monsieur Avard souligne l'importance du travail d'équipe.

**Monsieur Pierre Tremblay**

Monsieur Tremblay souhaite une augmentation de l'achalandage et une amélioration des services en périphérie.

**Madame Chantal L'Espérance**

Madame L'Espérance est heureuse de son retour au conseil d'administration et souligne l'importance du transport en commun pour le développement d'une ville et l'épanouissement des plus démunis.

**Madame Ariadne C. Echevers**

Madame Echevers remercie la Ville de Sherbrooke pour sa nomination.

**Madame Christine Couture**

Madame Couture remercie la Ville de Sherbrooke pour sa nomination et félicite les membres du conseil d'administration pour leur nomination.

**Monsieur Marc Denault**

Monsieur Denault souligne les enjeux à adresser au cours du présent mandat : financement, augmentation de l'achalandage et partenariats.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 18 h 1.

Sherbrooke (Québec), le 22 novembre 2017.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Dany Bélanger